

Direction générale de l'enseignement
postobligatoire
Monsieur Jean-Pierre Rochat
Directeur général
24, rue St-Martin
1014 Lausanne

Lausanne, le 28 février 2006

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2006\POL0608.doc
JUG/fkr

NFCB : Organisation vaudoise des cours de base

Monsieur le Directeur général,

Votre courrier du 8 février 2006 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

D'une manière générale, nous avons reçu un nombre très limité de plaintes de la part de nos membres portant spécifiquement sur la coexistence dans notre canton de deux systèmes différents pour les cours de base. Les difficultés et les critiques portent le plus souvent sur la complexité et la lourdeur générale du système.

Il convient toutefois de préciser que la gestion des deux systèmes au sein d'une même entreprise amène inévitablement une certaine complexification de la gestion des apprentis pour les entreprises formatrices. A notre avis, la coexistence de deux systèmes renforce, dans tous les cas, le sentiment de complexité associé à la nouvelle formation commerciale de base (NFCB). En effet, les justifications de l'existence de ces deux systèmes liées à la diversité de notre canton ne sont pas comprises par les entreprises et les maîtres d'apprentissage.

Dans notre réponse à la consultation sur la NFCB, nous avons anticipé ce problème et nous insistions, comme l'ensemble des milieux économiques, sur l'importance d'avoir un seul système dans le canton. Dans ce cadre, nous avons fait part de notre préférence pour le système lausannois pour des raisons essentiellement pratiques, mais aussi pédagogique. Les trois premières années de NFCB nous confortent dans cette position. En effet, ce sont les petites structures qui sont les moins bien « équipées » pour gérer l'introduction de la NFCB où la gestion des cours bloc peut s'avérer problématique, notamment en cas de signature tardive de contrat.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la NFCB ont conduit les différents partenaires impliqués dans la formation professionnelle à des réflexions sur l'allégement du système qui devraient se concrétiser par une série de mesures prises lors de la rentrée 2006, puis une refonte plus importante en 2009. Dans ce contexte, il nous paraît souhaitable d'opter pour généralisation de la variante A (répartition sur toute l'année) à l'ensemble du

canton, idéalement dès la rentrée 2006. Cette modification permettrait de donner un signal aux entreprises formatrices d'une volonté de simplification du système, tout en maintenant le caractère novateur de la NFCB et un niveau élevé de formation. L'objectif premier de ces mesures étant, selon la CVCI, de permettre une augmentation à court terme de l'offre de places d'apprentissage de commerce dans le canton de Vaud.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Claudine Amstein
Directrice

Julien Guex
Sous-directeur